

Arrondissement : GOURDON

Département du Lot

COMMUNE DE LE BASTIT

Compte-rendu de la séance du samedi 23 mai 2020 à 18 h 30

Convocation en date du 19 mai 2020

à la salle des fêtes

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9

Représentés : 2

Votants : 11

Pour : 11

Représentés : Jean MAHE par Cyril GARRIGUES, Dominique JAUIJAY-DIF par Marilyne CAZAL

Secrétaire(s) de la séance : Pascal ANGELIBERT

Installation des conseils municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Hervé DESTREL, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leur fonction.

Mr Pascal ANGELIBERT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L. 2121-15 du CGCT).

1/ Election du Maire :

Présidence de l'assemblée

Mme Eliette ANGELIBERT, élue, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT).

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré neuf membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins ; Hervé ROUMIEUX et Daniel HUREAU.

Déroulement de chaque scrutin

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 01
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

- **Mme Eliette ANGELIBERT : 10 voix (dix voix)**

Proclamation de l'élection du maire

Mme Eliette ANGELIBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fixation du nombre d'Adjoints - DE_2020_02

Sous la présidence de Mme Eliette ANGELIBERT élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (Art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Elle a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3.

Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune de Le Bastit.**

Election du premier Adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 01
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

M. Cyril GARRIGUES : 10 voix (dix voix)

Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. Cyril GARRIGUES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du deuxième Adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 11

- Nombre de bulletins : 11
 - Bulletins blancs ou nuls : 01
 - Suffrages exprimés : 10
 - Majorité absolue : 06
- Mr Sébastien CHAMBERT : 10 voix (dix voix)

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. Sébastien CHAMBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

Lecture de la Charte de l' élu local (article L. 2121-7 du CGCT)

Mme le Maire a donné lecture de cette charte et remet à chaque élu ce document.

Avant de quitter la salle, Mme le Maire s'adresse aux membres du conseil municipal

"Cette élection revêt un caractère particulier en raison de la pandémie.
Mes pensées reconnaissantes se tournent vers le milieu médical, celles et ceux qui ont œuvré dans l'ombre pour sauver des vies ainsi que vers les familles touchées par ce virus.

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole ce soir.

C'est pour moi un très grand honneur de m'adresser à vous pour la 1ère fois dans ma fonction de Maire.

Je vous remercie très sincèrement pour la confiance que vous venez de m'accorder.

C'est une très grande responsabilité qui m'est donnée ce soir et j'en suis pleinement consciente.

Je suis heureuse et émue d'être la première femme à être élue Maire du Bastit.

J'ai confiance et je crois profondément à la force et au dynamisme de notre équipe.

Je m'engage ce soir auprès de vous à mettre en œuvre tout le dynamisme et la rigueur nécessaires à l'intérêt de notre commune.

Ces 6 années, nous les consacrerons à mener à bout les travaux commencés et nous amorcerons ceux qui ne le sont pas encore.

Le Conseil Municipal est un lieu d'échanges, de confrontation d'idées et de décisions.

Il nous faudra travailler avec sérieux et rigueur pour l'ensemble des Bastitois et dans l'intérêt de la commune.

Votre rôle est très important et je souhaite une assiduité constante, pendant les 6 années de mandat que nous allons passer ensemble.

Toutes et tous, vous avez une place dans ce Conseil et il ne tient qu'à vous de vous investir avec envie et enthousiasme à la hauteur de votre disponibilité.

Je vous ai choisis et je sais pouvoir compter sur vous toutes et tous.

Gardons à l'esprit que nos réflexions, nos décisions et nos actions, doivent être entièrement tournées vers un seul objectif : le bien être des Bastitoises et des Bastitois.

C'est pour cela que nous avons été élus.

C'est ce qui m'anamera au cours de ce mandat."

Fin de séance à 19 h 35.